



Communiqué de presse
Paris, 17 octobre 2018

Communiqué

La Grande Loge Féminine de France tient à réaffirmer avec vigueur son attachement aux lois de la République laïque. Les propos tenus par la plus haute instance de l'Église catholique, comparant l'avortement au recours « à *un tueur à gages*. », sont inacceptables. Ils constituent une atteinte à la liberté du droit des femmes à disposer de leur corps.

Nous avons le devoir en tant que citoyennes françaises, femmes et franc-maçonnnes, de nous élever contre de telles déclarations, qui peuvent entraîner des régressions dans le droit à l'IVG et à la contraception, chez nous mais aussi partout dans le monde, et qui risquent d'inciter les responsables d'autres États à persister dans leurs propres refus.

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

Association loi 1901 – Siret 784719 529 00027 – APE 9499 Z
111 – 113 rue de Reuilly – 75012 Paris